

Distr. RESTRICTED
PRS/2014/DP.5

ORIGINAL: FRENCH

THIRD INTERNATIONAL DECADE FOR THE ERADICATION OF COLONIALISM

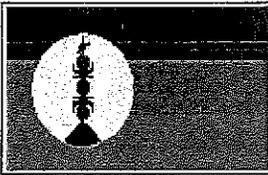
Pacific regional seminar on the implementation of the Third International Decade for
the Eradication of Colonialism: accelerating action

Denarau, Nadi, Fiji
21 to 23 May 2014

PRESENTATION BY

MR. MICKAEL FORREST

(EXPERT)



Front de Libération Nationale Kanak et Socialiste

Intervention du Représentant du FLNKS

Seminaire Regional du Pacifique

Comite Special de Decolonisation

Du 21 au 23 mai 2014 / Nandi - Fiji

~~Monsieur le Premier Ministre de la republique de Fiji,~~

Monsieur le Président du Comité des 24,

Mesdames et Messieurs les membres du Comité des 24,

Mesdames et Messieurs les représentants des territoires autonomes,

Mesdames et Messieurs,

En premier lieu, Monsieur Le Président, Permettez-moi, au nom du Front de Libération Nationale Kanak et Socialiste, de vous exprimer mes plus sincères remerciements pour m'avoir permis d'intervenir à ce séminaire de décolonisation au nom du peuple Kanak, peuple colonisé de Nouvelle-Calédonie.

Le FLNKS s'inscrit sans réserve dans ce séminaire de décolonisation dont le thème coïncide avec le calendrier de l'accord de Nouméa : *Elimination du colonialisme : Accélérer l'action.*

En effet, suite aux différentes rencontres auprès des Nations Unies ces derniers mois, le FLNKS a jugé nécessaire, dans le respect des règles internationales, de pouvoir vous informer à nouveau sur l'évolution politique de la Nouvelle-Calédonie, Terre Kanak, à l'entrée du pays dans la dernière mandature politique de l'accord de Nouméa, processus d'émancipation et de décolonisation.

Ainsi, j'ai l'immense regret de vous informer que les points portés à la

connaissance de la 4^{ème} commission en octobre 2013 n'ont pas connu d'avancées sincères de la part de la puissance de tutelle, l'Etat Français, eu égard aux dispositions de l'accord de Nouméa :

- Les transferts de compétences, et particulièrement ceux inscrits à l'article 27 (l'organisation administrative locale, l'enseignement supérieur et la communication audiovisuelle) de la loi organique ne respectent pas le calendrier du processus politique ;

- La maîtrise de la ressource « nickel » est sujet d'appropriation de la droite coloniale et de l'Etat Français. Ces derniers poursuivent la braderie de la ressource naturelle du pays kanak. Les non indépendantistes viennent d'attribuer des permis de recherches à deux multinationales sans l'avis de la population indigène ;

- Le «Lien à la Terre » rencontre régulièrement des obstacles dans sa mise en œuvre. Le FLNKS a néanmoins fait aboutir le Fond de Garantie sur Terres Coutumières – article 4.2.4, alinéa 2 de l'Accord de Nouméa – plus de 15 ans après la signature de mai 1998.

Comment le FLNKS doit-il interpréter ces manquements à l'accord politique de 1998 ? Comment le peuple Kanak doit-il s'exprimer dans un accord ratifié par 72% de la population en novembre 1998 ?

De plus, durant la consultation électorale du 11 mai dernier durant laquelle les indépendantistes ont amélioré leurs représentations, de graves faits ont été constatés sur la liste électorale spéciale et s'avèrent discriminatoires à l'égard du peuple Kanak. 1 900 Kanak, enfants du pays, n'ont pu se prononcer sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie.

A l'inverse, plus de 5000 personnes se sont prononcées lors de ces consultations alors qu'elles ne remplissent pas les conditions adoptées d'un commun accord en 1998 avec l'Etat Français et les non indépendantistes de Nouvelle-Calédonie.

Nous étudions actuellement une procédure visant à contester les élections du 11 mai 2014 en province sud où l'immigration coloniale s'est confortablement installée.

D'ailleurs, cette situation montre à la population calédonienne et à la communauté internationale, l'immigration massive organisée vers la Nouvelle-Calédonie depuis plus de 40ans maintenant par la puissance de tutelle.

Ainsi, la citoyenneté calédonienne, disposition essentielle de l'Accord de Nouméa, s'essouffle (ardemment) et ce depuis la signature de mai 1998.

Monsieur le Président,

Mes propos ne seraient pas sincères sans vous informer de l'avancée positive de la mise en œuvre de l'accord de Nouméa. L'usine du Nord est maintenant en marche, la réalisation des infrastructures primaires publiques ont atteint un niveau considérable.

D'ailleurs, les indicateurs mondiaux à l'instar de l'IDH et du PIB montrent que la Nouvelle-Calédonie est un bon élève du développement dans le Pacifique. Cette situation conforte le FLNKS dans son objectif politique : l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie.

A l'inverse, il demeure des chantiers stratégiques à investir pour le bien de la population à l'exemple de la réforme fiscale qui doit aboutir afin que la richesse profite aux enfants du pays. Une richesse qui continue à l'heure actuelle à fuir vers des intérêts extérieurs à la Nouvelle-Calédonie.

Le Comité des 24 est attentif au processus de décolonisation en cours. La mission de visite de mars 2014 qui fait suite à la mission d'information d'août 1999 a permis à l'ONU de constater la mise en œuvre de l'accord de Nouméa.

A chaque occasion, nous vous avons indiqué les manœuvres des non indépendantistes et de l'Etat Français pour bloquer le processus de décolonisation.

Du séminaire de décolonisation de La Havane en 2001 à celui de Quito en 2013, le FLNKS n'a cessé d'informer le comité des 24 afin que l'ONU interpelle la puissance de tutelle afin qu'elle respecte ses engagements politiques dans l'objectif d'appliquer les résolutions 55/146 du 8 décembre 2000 et 65/119 du 10 décembre 2010 de l'ONU relatives à l'élimination du colonialisme dans le monde.

Dans ce cadre, permettez-moi de vous rappeler le soutien au FLNKS du Groupe Fer de Lance Mélanésien et du Mouvement des pays Non-Alignés dans son combat pour l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie.

Le FLNKS a la responsabilité de présider le GFLM pour l'exercice 2013/2015. Cette responsabilité nous permet de nous familiariser à l'exercice des compétences régaliennes (armée, justice, relations internationales,...) afin de préparer la

consultation irréversible de 2018 sur l'accèsion du pays à la pleine souveraineté.

Monsieur le Président,

Compte tenu des éléments critiques cités ci-dessus, j'ai l'honneur de solliciter auprès de votre haute autorité, le soutien politique de l'ONU, garant du droit international, en Nouvelle-Calédonie afin de faire respecter la mise en œuvre sincère de l'Accord de Nouméa.

L'accord de Nouméa, c'est notre parole, la Parole du peuple Kanak, reconnu comme premier occupant de cette Terre de Nouvelle-Calédonie. Le dernier congrès du FLNKS datant du 07 décembre 2013 a réaffirmé l'objectif d'indépendance de la Nouvelle-Calédonie. A ce titre, le FLNKS mettra tout en œuvre afin que le pays ~~connu comme premier occupant de cette Terres~~ Kanak accède à la pleine souveraineté.

L'expérience du peuple Kanak acquise dans la gestion des politiques publiques depuis plus de 60 ans maintenant permettra à la Nouvelle-Calédonie, Terre Kanak, d'entrer honorablement dans le concert des nations dans le respect des règles internationales.

Je vous remercie.